



LA GESTION DU CARNET SANITAIRE

Réf PRHY07A

L'arrêté du 1er février 2010 impose d'avoir un Carnet Sanitaire ECS et surtout de le tenir à jour à chaque action sur votre ou vos réseaux ECS. Ainsi, le code de la santé publique (art. R. 1321-23) fait obligation aux personnes publiques ou privées responsables de la distribution d'eau de tenir un fichier sanitaire recueillant l'ensemble des informations relatives à la surveillance et à l'entretien des installations d'eau. L'objectif de la formation est donc de vous accompagner dans la gestion du carnet sanitaire dans le respect de la réglementation en vigueur.

Compétence(s) visée(s)

- ❖ Prévenir le risque de légionnelles grâce à la tenue du carnet sanitaire en respectant le cadre réglementaire.

Objectifs de la formation

- ☞ Respecter la réglementation en vigueur.
- ☞ Assurer la traçabilité du carnet sanitaire.
- ☞ Remplir le carnet sanitaire selon la réglementation en vigueur.
- ☞ Assurer la traçabilité des travaux effectués.
- ☞ Saisir les demandes d'intervention par les différents acteurs (techniciens en interne et entreprises sous-traitantes).

Contenu

1. Le carnet sanitaire : principes

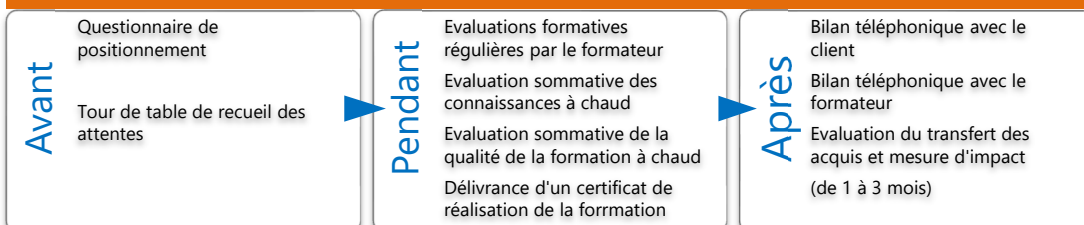
- La réglementation en vigueur (Article 1 321-23 du Code de la Santé Publique).
- Les niveaux de responsabilité.
- Les différents risques sanitaires et la prolifération des légionnelles.
- Les objectifs et intérêts du carnet sanitaire pour les différents acteurs.
- L'intérêt et l'importance de la traçabilité.
- Le contenu du carnet (partie fixe et « main courante »).

2. La méthode de remplissage du carnet

- Les opérations de maintenance des installations.
- La surveillance des installations.



Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation



Public

Toute personne responsable ou technicien ayant en charge la maintenance des réseaux d'eau sanitaire



Pré-requis :

Connaître les installations sanitaires, Savoir interpréter les documents techniques, Savoir faire des relevés de température pression débit.



Durée conseillée

1 jour, soit 7h



Formateur(trice) présent(e)

Formatrice spécialisée(e) dans la réglementation sanitaire



Nombre de participants (intra)

De 2 à 10 personnes



Matériel nécessaire

Aucun.

Moyens et méthodes pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques réalisés en pédagogie active
- Echanges sur les pratiques actuelles
- Atelier pratique
- Diaporama (transmis aux participants),
- Vidéoprojecteur et ordinateur

Besoin d'un conseil ? d'une information ? d'un devis ?

Contactez-nous



06.09.08.02.20



contact@cjformation.com



www.cjformation.com

Carine ANCIAUX

Présidente et référente pédagogique

